

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 09 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers
En exercice : **11**
Présents : **9**
Absents : **2**
Procurations : **2**
Votants : **11**

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Gimeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Roland CHANIER, Valérie DOMAS, Nicole GILLES, Séverine GRANET, Sébastien GUILLOT, Aurélie LAFAY, Michelle LLAURADO, François MOULIN, Philippe SAVY

Absents excusés : Mme Françoise CHAPUT à Mme Nicole GILLES
M. Yves DE FRANCESCO à Mme Aurélie LAFAY

Procurations : Mme Françoise CHAPUT à Mme Nicole GILLES
M. Yves DE FRANCESCO à Mme Aurélie LAFAY

Secrétaire de séance : Mme Nicole GILLES

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU 22 SEPTEMBRE 2025

20250912-01 DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE
DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, en application de l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, le Maire informe des décisions prises pour certaines dépenses d'investissement et / ou de fonctionnement :

BÂTIMENTS COMMUNAUX

- **MAISON COMMUNE**
 - ENTRETIEN DU BÂTIMENT : CAP ADHÉSIF – 474,00 TTC ; EURL COMBRAILLES TOITURES - 660 € TTC ;
 - EQUIPEMENT : LAFA – 537,41 € TTC ; MANUTAN – 777,30 € TTC
- **ECOLE: POBRUN - 922,00 € TTC.**

ESPACE PUBLIC

- **QUARTIER DES CHAUSSES : GEOSOL 63 SAS – 4 674,00 € TTC**

- EQUIPEMENT DU « CEIX » : MENUISERIE BRUNIER – 840,00 € TTC

FETES ET FESTIVITÉS

- INAUGURATION MAISON COMMUNE : SWICHI DA – 1 374,48 € TTC ; CHRISTIAN CHAPUT -308,23 € TTC ; CENTRE E.LECLERC - 428,69 € TTC
- CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE : LES BUCHAILLES FROMAGES ET VINS – 206,50 € TTC
- TÉLÉTHON ET NOËL MAGIQUE : CENTRE E.LECLERC - 122,19 € TTC.

COMMUNICATION

- PUBLICATION « BULLETIN MUNICIPAL 2026 » : MR GRAPHIQUE – 476,00 € TTC

FINANCES

- LIGNE DE TRÉSORERIE : CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE – 50 000 € (en attente du versement des subventions liées aux travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et mise en accessibilité de la mairie)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres prend acte de ces décisions.

20250912-02 CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide, au regard du dernier tableau des effectifs et au 1^{er} janvier 2026 :

- la création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, à temps non complet (28/35^{ème}),
- d'autoriser M. le Maire à saisir le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CST), pour la suppression des postes de :
 - rédacteur territorial, à temps non complet (28/35^{ème}),
 - adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, à temps non complet (20/35^{ème}),
 - adjoint territorial technique, à temps non complet (20/35^{ème}),
- après avis du CST, la suppression des postes de :
 - rédacteur territorial, à temps non complet (28/35^{ème}),
 - adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, à temps non complet (20/35^{ème}),
 - adjoint territorial technique, à temps non complet (20/35^{ème}).

20250912-03 TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide de valider le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} janvier 2026, comme suit :

SERVICES ADMINISTRATIFS :

- 1 rédacteur territorial, à temps non complet 28/35^{ème} (pourvu par un agent non titulaire)
- 1 rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, à temps non complet 28/35^{ème} (non pourvu)

SERVICES TECHNIQUES :

- 1 adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, à temps non complet 20/35^{ème} (pourvu),
- 1 adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps non complet 20/35^{ème} (non pourvu),

- 1 adjoint technique territorial, à temps non complet 13/35^{ème} (pourvu par un agent non titulaire),
- 1 adjoint technique territorial, à temps non complet 20/35^{ème} (non pourvu),
- 1 Contrat Aidé - Parcours Emploi Compétences - à temps non complet 26/35^{ème} créé par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2018 (non pourvu par un agent contractuel).

20250912-04 CRÉATION D'EMPLOI ET AUTORISATION PERMANENTE LIÉES À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ ET UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ SAISONNIER POUR L'ANNÉE 2026 - ARTICLE L332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de créer les postes ci-dessus et de les inscrire au tableau des effectifs non permanents,
- de déléguer à M. le Maire, l'autorisation permanente pour procéder à toutes les démarches de recrutement et à la signature des contrats et leurs éventuels avenants, des agents non titulaires à titre d'accroissement temporaire d'activité ou à titre saisonnier,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année 2026.

20250912-04 CRÉATION D'EMPLOI ET AUTORISATION PERMANENTE LIÉES À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ ET UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ SAISONNIER POUR L'ANNÉE 2026 - ARTICLE L332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de créer les postes ci-dessus et de les inscrire au tableau des effectifs non permanents,
- de déléguer à M. le Maire, l'autorisation permanente pour procéder à toutes les démarches de recrutement et à la signature des contrats et leurs éventuels avenants, des agents non titulaires à titre d'accroissement temporaire d'activité ou à titre saisonnier,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année 2026.

**20250912-06 AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT
BUDGET 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- d'autoriser M. le Maire à effectuer le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits, hors dette, prévus au budget primitif 2025,
- de détailler ces dépenses de la manière suivante :
 - Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) - compte 203 : 5 250,00 € pour des frais de maîtrise d'œuvre pour l'étude pré-opérationnelle à l'aménagement du nouveau quartier des Chausses ,
 - Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) – comptes 2131, 2157, 2184, 2188 : 7 000,00 € pour l'achat de matériel, en cas de panne du matériel actuel tant en matériel technique qu'informatique, de travaux sur patrimoine communal et/ou d'aménagements urbains divers,
 - Chapitre 23 (Immobilisations en cours) - compte 231 : 2 639,84 € notamment pour les imprévus de travaux de fin de chantier de la Maison Commune.

20250912-07 LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE SES ANNEXES :
RÉGLEMENTS ET TARIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de valider les principes de location de la salle polyvalente et de ses annexes,
- d'arrêter les modalités financières suivantes :
 - 200 € le week-end pour les résidents de la commune uniquement de Gimeaux à titre payant,
 - gratuit pour les associations gimeaudaires, les partenaires de la commune et les écoles du regroupement pédagogique
 - 1 000 € de caution en cas de dégradations (locaux et matériels),
 - 100 € de caution en cas de nettoyage insuffisant,
 - 500 € de caution pour les nuisances sonores s'il y a eu un constat de gendarmerie ou un constat effectué par le maire ou un adjoint désigné
- d'adopter les règlements intérieurs,
- d'autoriser M. le Maire et d'autoriser son représentant désigné à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la location.

20250912-08 IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES: CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE ELECTRIC 55 CHARGING

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- d'autoriser l'implantation par la société ELECTRIC 55 CHARGING d'une borne de recharge normale de 22 kW comprenant deux points de charges sur le domaine public communal, sur deux places de stationnement au lieu-dit « Ronzières » sur le parking situé à proximité de l'école,
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public correspondante, annexée à la présente délibération,
- de fixer la redevance annuelle à 1 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre,
- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes démarches techniques, administratives ou financières nécessaires à la réalisation du projet.

20250912-09 MODIFICATION STATUTAIRE N°6 : SUPPRESSION DE LA COMPÉTENCE
" 6. CRÉATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC "

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide d'approuver la modification statutaire n°6 des statuts de la communauté de communes, Combrailles, Sioule et Morge, relative à la suppression de la compétence " *création et gestion de maisons de services au public* ".

20250912-11 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE: RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres prend acte du rapport d'activités 2024 de la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge.

20250912-12 VŒU RELATIF À LA SAUVEGARDE DU SERVICE DE CARDIOLOGIE DU CENTRE HOSPITALIER GUY THOMAS DE RIOM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- d'affirmer le soutien au maintien du service de cardiologie du Centre Hospitalier Guy Thomas de Riom et à la reconnaissance du travail effectué par l'équipe médicale ,
- de demander à la direction du CHU de Clermont-Ferrand de procéder à la mise en place d'une solution pérenne pour assurer une couverture 24h/24 et 7j/7 du service de cardiologie de l'hôpital Guy Thomas de Riom (prêt de cardiologues en nombre suffisant, recrutement...) ,
- de demander à l'État (Ministère de la Santé) et à l'ARS (Agence Régionale de Santé) des moyens pérennes pour éviter la fermeture de ce service ,
- d'appeler à la solidarité de tous les acteurs locaux de la santé, des élus et des habitants pour défendre ce service vital et garantir l'accès à des soins cardiaques de qualité en proximité pour toute la population.

20250912-13 VŒU RELATIF A LA DEFENSE DES MISSIONS LOCALES ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de réaffirmer l'absolue nécessité de maintenir des moyens financiers pérennes et adaptés pour garantir un accompagnement de qualité aux jeunes, en particulier les plus fragiles.
- de demander au Gouvernement et aux parlementaires de réévaluer en profondeur les moyens accordés aux Missions Locales et, plus largement, aux dispositifs d'insertion et d'accompagnement des jeunes dans le cadre du PLF 2026.
- d'alerter sur les conséquences sociales, territoriales et économiques qu'entraîneraient les réductions budgétaires prévues, alors que le nombre de jeunes accompagnés augmente fortement.
- d'appeler à une concertation nationale avec l'Union Nationale des Missions Locales, les réseaux d'insertion, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs de la jeunesse afin de préserver un service public d'accompagnement efficace et accessible.

Investir dans la jeunesse et dans ceux qui l'accompagnent, c'est donner une chance à demain.

QUESTIONS DIVERSES

1. Conseil d'école du 04 novembre 2025

- Les effectifs actuels des enfants scolarisés sont de 126 enfants sur l'ensemble du Regroupement Pédagogique Intercommunal répartis comme suit :
 - 27 élèves à Yssac-La-Tourette (PS/MS)
 - 47 élèves à Davayat (23 en MS/GS et 24 en CP-CE1)
 - 52 élèves à Gimeaux (25 CE2-CM1 et 27 CM1-CM2)
- Suite aux aménagements réalisés pour répondre aux difficultés des transports scolaires, les horaires de l'école de Gimeaux sont désormais 9h00-12h30/14h15-16h45.
- Les enseignantes de Gimeaux ont remercié l'équipe municipale pour les travaux de rénovation énergétique (abaissement des plafonds et remplacement des éclairages existants par des ampoules LED), pour avoir mis à disposition du nouveau matériel scolaire dans les salles de classe et enfin d'avoir effectué rapidement le remplacement du TBI défectueux.
- L'école fréquentera la Médiathèque Relais 10 mardis entre novembre et mai prochain, une semaine sur deux.
- L'école a été retenue pour participer au projet Comb'Image ; les élèves découvriront le Breaking dans le cadre de 5 ateliers de pratiques artistiques encadrés par la compagnie Supreme Legacy. Ils aboutiront à la réalisation d'un spectacle avec d'autres école à Pontaumur.

2. Commission intercommunale d'Aménagement Foncier

Dans le cadre d'un programme de révision de la réglementation des boisements, le Conseil Départemental a choisi de constituer une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier et de nommer d'office les personnes suivantes sur la commune de Gimeaux :

- Propriétaires fonciers non bâti : M. Roland CHANIER, Mme Séverine GRANET, M. Philippe SAVY,
- Propriétaires forestiers : M. Julien JOY, Mme Marie-Jeanne PERRIN, M. Gilles ROUSSEAU.

3. Collecte des ordures ménagères par le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA)

M. le Maire a sollicité les services du SBA pour la fourniture d'un dépliant à apposer sur les bacs laissés sur le domaine public en dehors des jours de collecte. Les élus se chargeront d'apposer sur les bacs non rentrés par les propriétaires ce document.

Le Maire,
Sébastien GUILLOT

